



2015 : des pertes d'emplois sur 5 ans

En 2015, l'emploi baisse de nouveau en Picardie, mais à un rythme plus modéré par rapport aux années précédentes. Entre 2010 et 2015, la région perd 16 500 postes salariés dans le secteur privé.

Le repli est essentiellement concentré dans l'industrie et la construction (90 % des pertes sur 5 ans), alors que les secteurs tertiaires, intérimaires et hébergements, cafés, restaurants gagnent des emplois sur 5 ans.

CHIFFRES CLÉS

16 500

Emplois perdus sur 5 ans

- 3,9 %

Evolution de l'emploi sur 5 ans

Des pertes d'emplois sur 5 ans, avec un léger répit en 2011

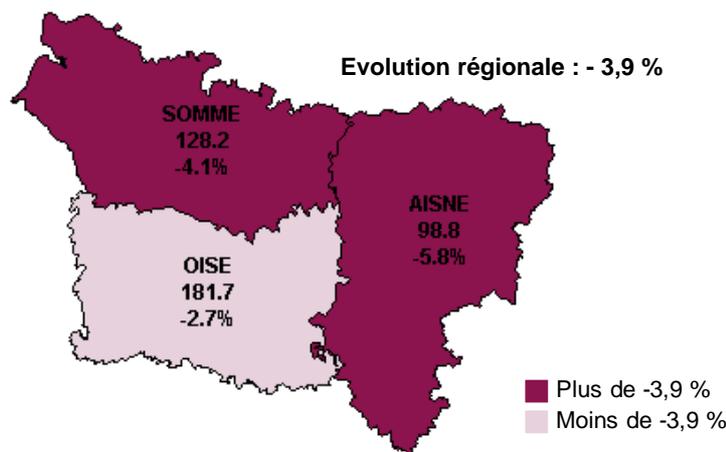
En 2015, la Picardie compte, en moyenne annuelle, 406 000 postes salariés dans le secteur privé. Entre 2010 et 2015, l'emploi diminue de 3,9 %, soit une perte de 16 500 postes sur 5 ans. Au niveau national, l'emploi augmente de 0,5 % sur la même période (cf tableau 1).

La dégradation de l'emploi est plus importante dans l'Aisne (- 5,8 % sur 5 ans), que dans les autres départements picards (cf carte 1). En volume, la dégradation est également répartie entre les 3 départements, avec des pertes d'emplois comprises entre 5 000 et 6 100.

Sur les 5 années d'étude, seule l'année 2011 se distingue par une croissance de l'emploi de 0,7 % sur un an (cf tableau 1). L'année 2013 concentre la majorité des pertes sur les 5 ans. Depuis 2014, les pertes d'emplois sont plus modérées. L'année 2015 suit la même orientation que l'année 2014, en termes de dégradation de l'emploi (- 0,7 % sur un an).

La masse salariale est en hausse sur 5 ans (+ 5 %), avec une hausse de 0,7 % sur l'année 2015, et un léger repli sur l'année 2013 (- 0,1 %) (cf tableau 1).

Carte 1 : Evolution de l'emploi par département entre 2010 et 2015



Source : Acooss - Urssaf

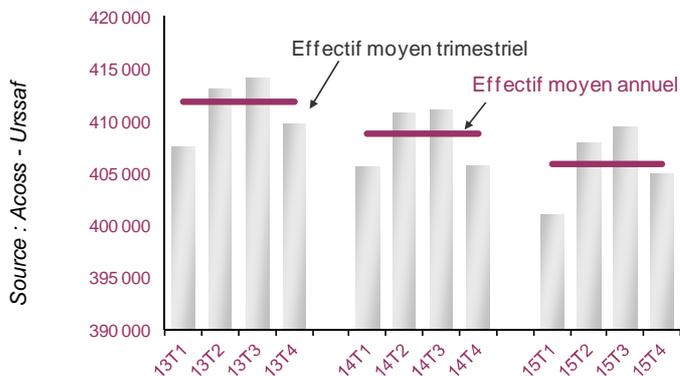
Tableau 1 : Evolution de l'emploi et de la masse salariale

	niveau 2015	évolution annuelle (en %)					évolution sur 5 ans 2015/2010 (en %)	
		2011	2012	2013	2014	2015		
Picardie	Emploi salarié (en milliers)	406,0	0,7	-1,3	-2,0	-0,7	-0,7	-3,9
	Etablissements (en milliers)	38,6	0,0	-0,8	-1,6	-0,5	-0,5	-3,4
	Masse salariale (en Md€)	10,7	2,7	0,9	-0,1	0,8	0,7	5,0
	SMPT (en €)	2 200	2,0	2,2	1,9	1,5	1,4	9,3
France	Emploi salarié (en milliers)	17,8	1,1	0,0	-0,6	0,0	0,1	0,5
	Etablissements (en milliers)	1,8	0,6	0,3	-0,1	0,0	-0,1	0,6
	Masse salariale (en Md€)	536,2	3,6	2,1	1,2	1,5	1,6	10,5
	SMPT (en €)	2 513	2,5	2,2	1,8	1,5	1,5	9,9

SMPT = salaire moyen par tête, Md= milliards

Source : Acooss-Urssaf

Graphique 1 : Evolution de l'emploi en Picardie



Une dégradation continue depuis 2012 ...

Après la légère hausse de l'emploi enregistrée en 2011, les pertes d'emplois s'accroissent en Picardie, même si depuis 2014, la dégradation est moins importante. Au dernier trimestre 2015, la région atteint le plus bas niveau d'emploi jamais enregistré auparavant, soit près de 2 800 emplois perdus entre 2014 et 2015 (cf graphique 1).

... avec des nuances par activité

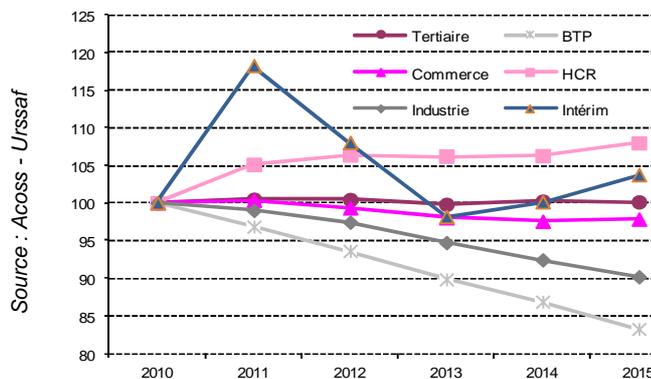
Sur 5 ans, les gains d'emplois des secteurs intérimaires, tertiaires et hébergement, café, restaurants (HCR) ne compensent pas les pertes de l'industrie, la construction et le commerce. Cette tendance s'affirme en 2015.

L'industrie concentre la majorité des pertes de la région. Ainsi sur 100 postes présents en 2010, 10 ont disparu en 2015 (cf graphique 2). Sur 5 ans, 10 800 postes sont perdus.

Le secteur de **la construction** est en perte de vitesse avec des dégradations d'emplois importantes notamment depuis 2011. En 2015, il reste 83 salariés, sur les 100 présents en 2010. Ce secteur est davantage touché en Picardie qu'au niveau national (cf Acoss Stat n° 236 – publication Acoss).

Le commerce affiche aussi des diminutions d'emplois (notamment en 2013), mais le rythme sur 5 ans est moins soutenu que dans les autres

Graphique 2 : Evolution de l'emploi en Picardie, par grand secteur, base 100 en 2010



BTP : Bâtiments, Travaux Public = construction
HCR : Hébergement, cafés, restaurants,

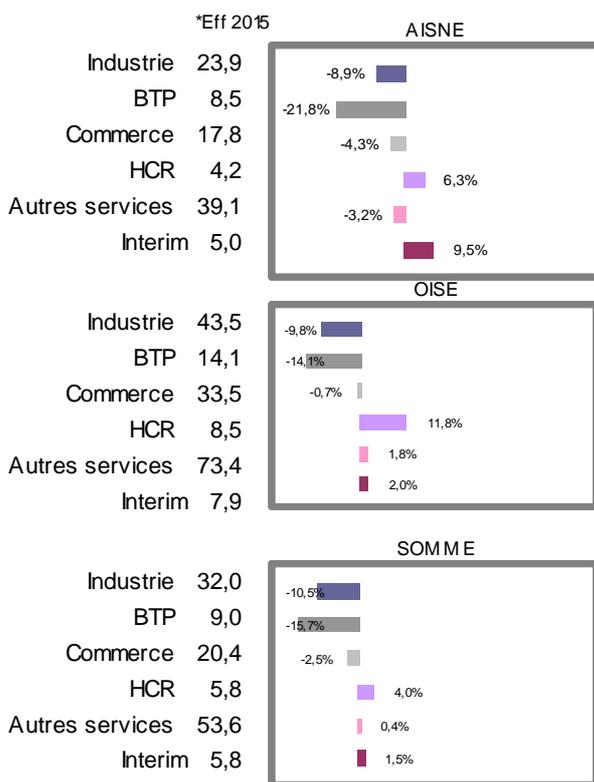
secteurs d'activité. L'emploi augmente même entre 2014 et 2015 (+ 0,3 %).

Le secteur **Hébergement et restauration** est le secteur qui affiche la plus forte progression de l'emploi sur 5 ans : + 8 % sur 5 ans. 1 salarié picard sur 20 travaille dans ce domaine en 2015.

L'emploi dans **l'intérim**, variable d'ajustement de l'économie, progresse de 3,6 % sur 5 ans, avec de fortes variations selon les années, notamment en 2011 (+ 18,2 %).

Le secteur **tertiaire** est stable sur 5 ans.

Graphique 3 : Evolution de l'emploi entre 2010 et 2015 par département, par grand secteur



Source : Acoss - Urssaf

*Eff 2015 = effectif salarié arrondi au millier

Aisne : pertes d'emploi dans la construction

En 2015, un salarié picard sur 4 travaille dans le département de l'Aisne. Sur 5 ans, l'Aisne perd 6 100 emplois notamment dans l'industrie, la construction et le commerce. L'Aisne concentre plus de la moitié des pertes régionales dans le secteur commercial, et affiche l'évolution la plus dégradée sur 5 ans pour la construction. C'est le seul département du territoire où l'emploi dans le tertiaire diminue (- 3,2 % sur 5 ans).

Oise : gains d'emploi dans le tertiaire et HCR

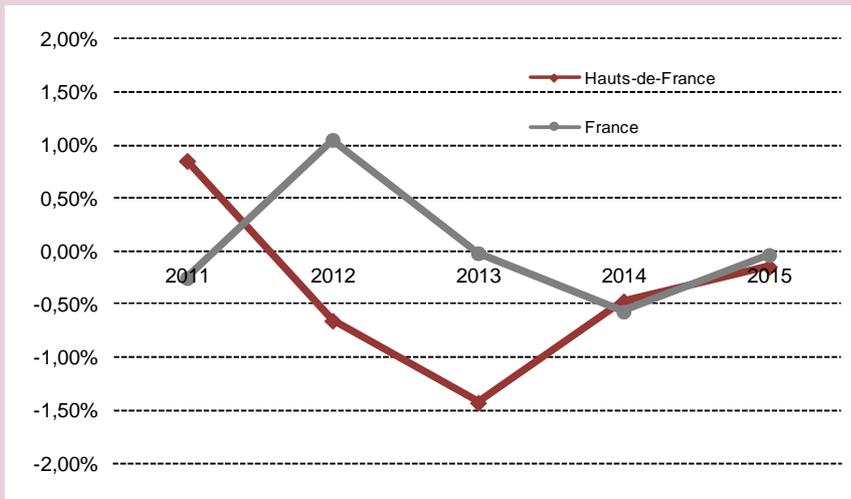
Près d'un salarié picard sur 2 travaille dans l'Oise (45 %) en 2015. Ce département concentre la grande majorité des gains d'emplois de la région dans les secteurs tertiaires et l'hébergement, cafés, restaurants. Néanmoins, ces gains ne compensent pas les pertes enregistrées dans les secteurs industriels et de la construction. L'Oise absorbe près de la moitié des pertes industrielles de la région.

Somme : fortes pertes d'emploi dans l'industrie

En 2015, près d'un salarié picard sur 3 travaille dans le département de la Somme. Le département est particulièrement affecté par le repli de l'emploi dans l'industrie (deux tiers des pertes du département). Les gains d'emplois dans le tertiaire et l'hébergement, cafés, restaurants ne permettent pas d'aboutir à un solde d'emplois positif sur les cinq années : 5 500 postes salariés perdus sur 5 ans, en 2015.

Encadré n°1 : La région Hauts-de-France

Graphique 4 : Evolution annuelle de l'emploi dans la région Hauts-de-France



Source : AcoSS - Urssaf

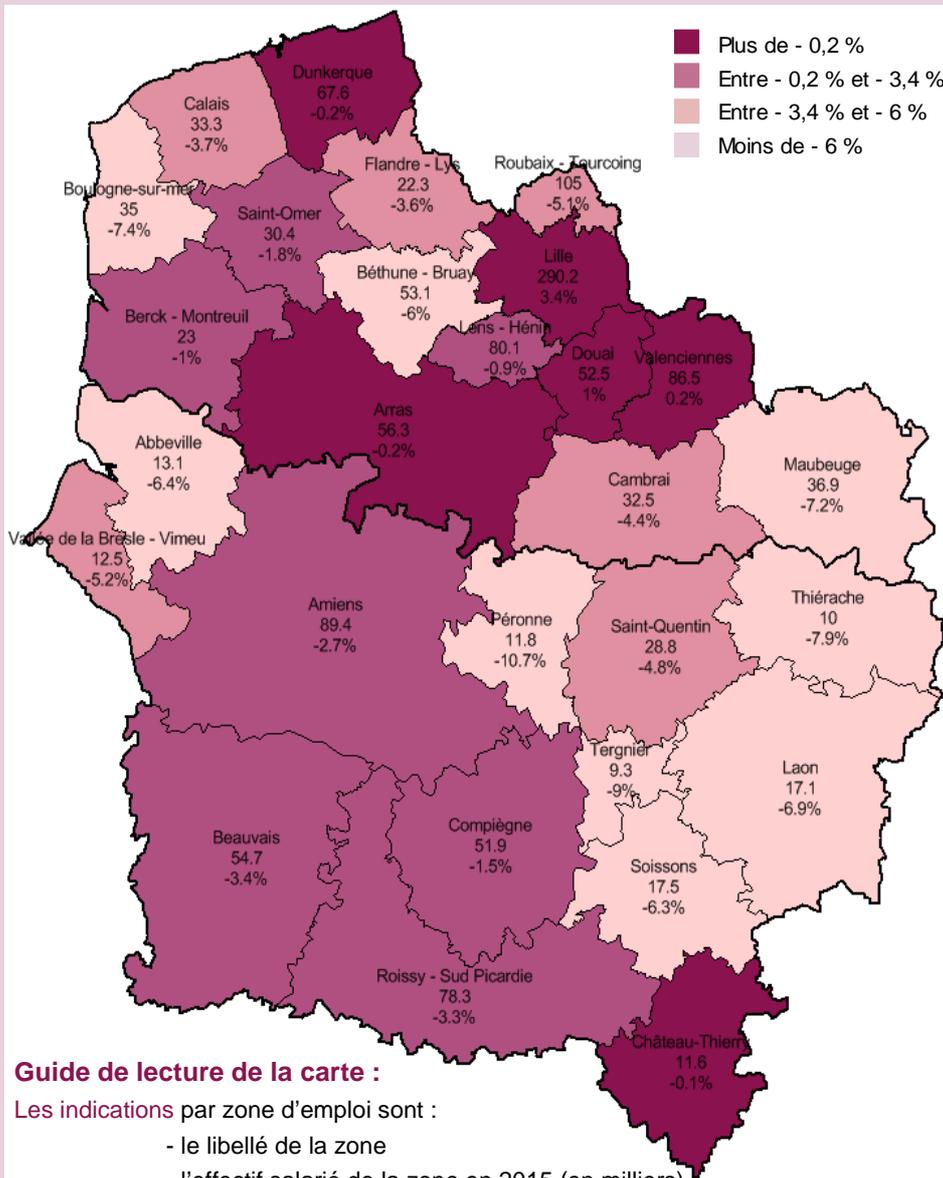
La région Hauts-de-France en 2015

1,4 million de salariés,

3^e région de France, en termes d'effectifs salariés,

Effectif en baisse de 1,8 % sur 5 ans

Carte 2 : Evolution de l'emploi entre 2010 et 2015 par zone d'emploi



Guide de lecture de la carte :

Les indications par zone d'emploi sont :

- le libellé de la zone
- l'effectif salarié de la zone en 2015 (en milliers)
- l'évolution de l'emploi sur un an.

Source : AcoSS - Urssaf

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nouveau découpage administratif des régions, regroupe les régions Picardie et Nord-Pas de Calais, et devient la région Hauts-de-France.

En 2015, la région Hauts-de-France compte 1 410 580 salariés (en moyenne annuelle).

Entre 2010 et 2015, l'effectif salarié diminue de 1,8 % dans la région, soit une perte globale de 26 500 postes sur 5 ans.

L'année 2013 est particulièrement marquée par cette dégradation de l'emploi (-1,4 % sur un an). En 2015, la croissance de l'emploi tend à se stabiliser (-0,1 % sur un an).

En 2015, l'évolution annuelle de l'emploi dans la région Hauts-de-France est légèrement inférieure à l'évolution nationale (0,1 %) – cf graphique 4.

Sur 5 ans, les zones d'emplois à dominante industrielle sont plus fortement touchées par la dégradation de l'emploi. Ces zones d'emplois sont situées principalement à l'est de la région Hauts-de-France (cf carte 2, couleur rose clair).

Au sud de la région Hauts-de France (4 zones d'emplois), l'emploi se dégrade sur 5 ans, mais dans des proportions moins importantes que dans les zones d'emplois industrielles.

Dans la partie Nord de la région, l'emploi augmente dans 3 zones d'emplois avec une évolution sur 5 ans comprise entre 0,2 % et 3,4 %.

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans un secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (code 841 et 842 de la Nace), l'éducation et la santé non marchandes (établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales), l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Depuis mars 2015, les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) se substituent progressivement aux BRC (Bordereaux Récapitulatifs des Cotisations). Au quatrième 2015, plus de 40% des salariés du régime général a été déclaré via une DSN. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que les BRC.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos).

Les **zones d'emploi** sont établies par le ministère du travail et par l'Insee. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel l'employeur peut trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail (Dares), avec l'appui de la Datar et les administrations concernées, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Le contour des 332 zones d'emploi a été actualisé en juillet 2011 afin d'intégrer les flux domicile – travail mis en évidence par le recensement de 2006.

La nouvelle **nomenclature d'activité** NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a été rétopolée sur l'ensemble des établissements depuis janvier 1997, permettant ainsi de disposer de séries détaillées. Les tableaux et graphiques reposent sur un classement en 38 secteurs agrégés, mais les commentaires peuvent s'appuyer sur des niveaux plus fins (jusqu'à 732 niveaux détaillés).

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs des Cotisations (BRC) et des DSN, remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

Les séries trimestrielles de l'emploi et de la masse salariale produites nationalement par l'Acos sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acos.

Tous les niveaux indiqués dans le bilan sont des moyennes (effectifs, établissements).

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

L'effectif moyen annuel est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen, puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le nombre d'établissements annuel moyen est la moyenne du nombre d'établissements dénombrés par trimestre. Ne sont retenus dans la comptabilisation trimestrielle que les établissements présentant une assiette non nulle.

Le glissement annuel est l'évolution d'une année sur l'autre.

Numéro ISSN : 2425-8709
IPNS

Directeur de la publication :
Gwénaëlle FAVRE

Réalisation : service statistique
de l'Urssaf de Picardie

Statistique.picardie@urssaf.fr

1 avenue du Danemark
80 029 Amiens Cedex 01

Retrouvez Stat'Ur sur
www.acoss.fr